



FOIRE AUX QUESTIONS

NON-DISPONIBILITÉ UNE FIN DE SEMAINE PAR PÉRIODE

- 1) Qui a accès à la non-disponibilité une fin de semaine par période?**
Tous les employés à temps partiel, employés à temps partiel 7/20 et employés à l'essai.
- 2) Comment seront accordées les fins de semaine de non-disponibilité?**
Maximum 25% des employés pourront obtenir la même fin de semaine de non-disponibilité. Si la demande pour une même fin de semaine excède 25%, l'octroi se fera en respect de l'ancienneté. (Se référer à « *Procédure complète octroi et SIGMA* »)
- 3) Est-ce que le ratio de 25% varie selon les absences?**
Non, le ratio est calculé sur le nombre d'employés à temps partiel sur la liste d'assignation de la division, qu'ils soient disponibles pour travailler ou pas.
- 4) Est-ce qu'un employé, qui s'est vu accorder la non-disponibilité une fin de semaine par période, peut changer d'idée en cours d'année?**
L'employé peut abandonner sa non-disponibilité à tout moment, mais ne pourra pas en obtenir une autre jusqu'à la prochaine semaine complète de mai. Dans ce cas, sa disponibilité pour les trois autres fins de semaine devient sa disponibilité en tout temps.
- 5) Est-ce qu'un employé en non-disponibilité une fin de semaine par période peut être assigné à rebours le dimanche d'une de ses fins de semaine de non-disponibilité?**
Non, cet employé n'est pas disponible pour cette fin de semaine, contrairement aux autres qui sont tous considérés disponibles advenant des besoins une fois l'assignation faite pour les employés en disponibilité initiale puis en disponibilité élargie.
- 6) Comment doivent être gérés les besoins de nuit?**
La non-disponibilité une fin de semaine sur quatre est du vendredi 23h au dimanche 23h.
- 7) Est-ce que le fait de ne pas être disponible une fin de semaine par période vient modifier l'obtention d'un remplacement intégral selon les règles de l'article 8 :08?**

 - L'employé peut obtenir un remplacement intégral de courte durée s'il a coché, sur son formulaire de disponibilité initiale, qu'il est éligible pour les remplacements intégraux, peu importe sa disponibilité.
 - Si l'employé a choisi d'accepter les intégraux peu importe sa disponibilité et qu'il obtient un remplacement incluant sa fin de semaine de non-disponibilité, « [...] il

doit effectuer le remplacement dans son intégralité et ne bénéficie plus de sa fin de semaine de non-disponibilité pour la période du remplacement. » (Art. 8:27 g)

- Si l'employé n'a pas choisi d'accepter les intégraux, peu importe sa disponibilité, ce dernier pourra bénéficier de sa fin de semaine de non-disponibilité périodique, mais si des remplacements intégraux contiennent des journées incluant sa fin de semaine de non-disponibilité, l'employé ne pourra pas obtenir le remplacement.

8) Si un employé ayant obtenu une fin de semaine de non-disponibilité abandonne sa non-disponibilité ou ne se retrouve plus sur la liste d'assignation de sa division actuelle, est-ce qu'un autre employé peut bénéficier de cette fin de semaine de non-disponibilité?

Non, une fois les fins de semaine de non-disponibilité octroyées, elles sont valables pour l'année complète et ne peuvent être modifiées.

9) Est-ce qu'un employé en absence (maladie, congé sans solde complet, maternité, etc.) peut demander une non-disponibilité une fin de semaine par période à son retour au travail?

Oui, mais il aura accès aux fins de semaine restantes, même s'il a plus d'ancienneté que d'autres employés qui ont obtenu leur non-disponibilité en début d'année. Si l'employé absent veut s'assurer d'être traité en fonction de son ancienneté, rien ne l'empêche de déposer une demande de non-disponibilité en début d'année.

10) L'employé non disponible une fin de semaine par période doit-il se faire offrir les offres de temps supplémentaire s'il y en a cette fin de semaine-là?

Oui, mais en même temps que les employés à temps partiel non disponibles.

11) Est-ce qu'un employé à l'essai peut demander une fin de semaine de non-disponibilité par période au moment de son embauche ou s'il doit attendre le début de l'année financière?

L'employé doit attendre en mars pour faire sa demande et obtenir la fin de semaine qui lui sera attribuée.

12) L'employé qui avait initialement obtenu son 2^e choix lors du processus de non-dispo et qui transfère en cours d'année dans une autre division. S'il est possible de lui accorder son premier choix dans sa nouvelle division, peut-on lui accorder ou doit-il garder la fin de semaine qu'il avait obtenue initialement lors du processus annuel?

Non, une fois les fins de semaine de non-disponibilité octroyées, elles sont valables pour l'année complète et ne peuvent être modifiées même s'il y a un transfert.

13) Est-il obligatoire de demander les quatre fins de semaine possibles en ordre de préférence ou est-il possible de limiter sa demande à une, deux ou trois fins de semaine sur les quatre?

Il est possible de demander seulement les fins de semaine désirées. Par exemple, indiquer seulement deux choix dans le formulaire.